# SAINT-DENIS AMÉLIORE LE CADRE DE VIE DE SES HABITANTS

VILLE DE SAINT DENIS

*Capitale Outre-mer en Mouvement*

# SOMMAIRE


Vôte des taux des impôts directs locaux pour 2022 **5**

Citeo - lutte contre les déchets abandonnés diffus **8**

Politique sociale en faveur des familles dionysiennes
Convention Territoriale Globale (CTG) **14**

Prestation d'Accueil et de Restauration Scolaire (PARS) **18**

Insertion socioprofesionnelle des Dionysiens **24**

Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) **28**

Régie des affaires funéraires **32**

Projet de Renouvellement Urbain Nord-Est Littoral (Prunel)
Acquisition et portage de parcelle **36**

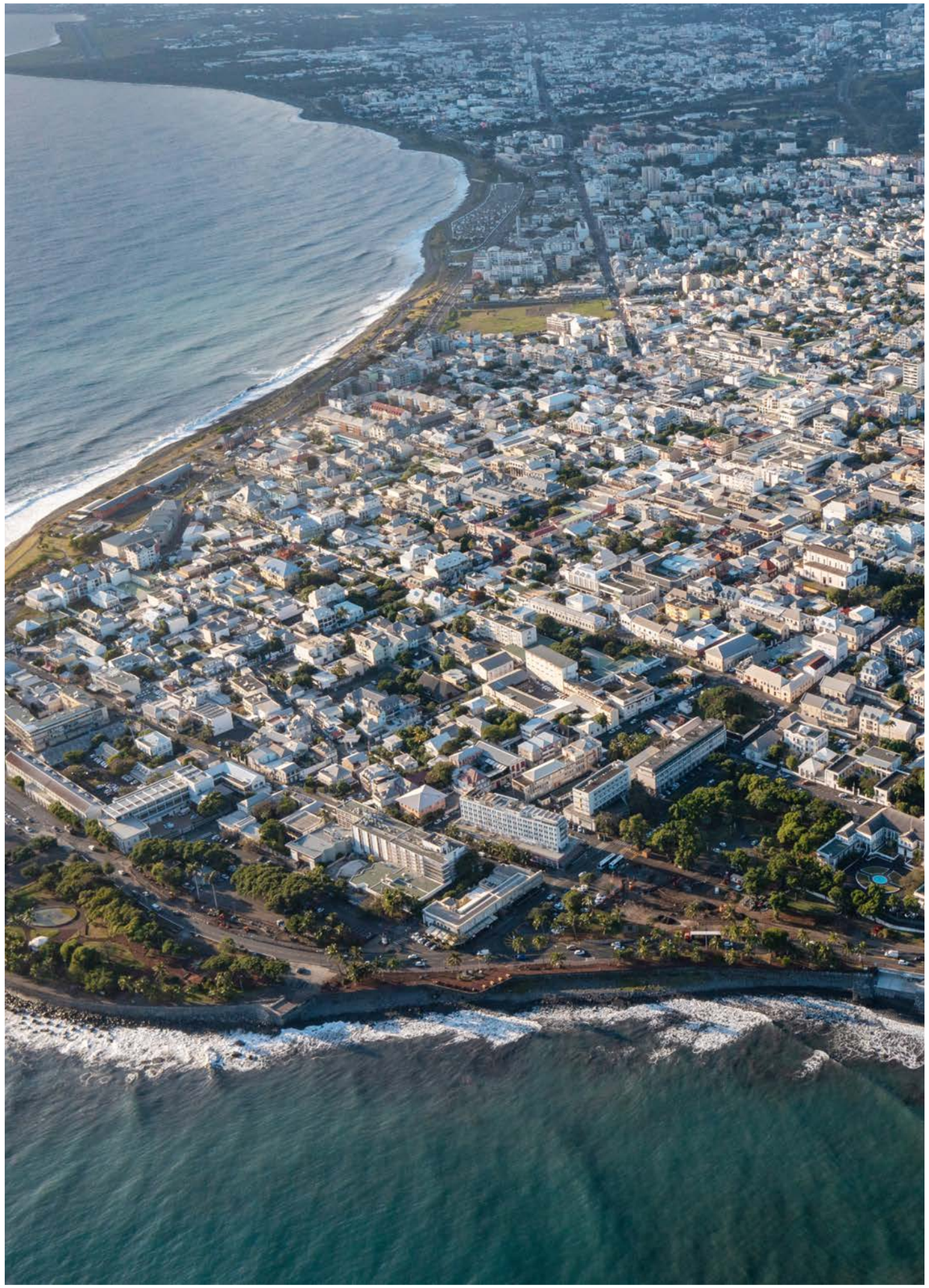

# VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR 2022

**RAPPORT N°22/2-001**

Vote des taux des impôts directs locaux pour 2022

# 0 AUGMENTATION DES IMPÔTS LOCAUX POUR 2022

*Malgré le contexte sanitaire particulier, les incertitudes liées au contexte international, et une conjoncture inflationniste, Saint-Denis, ville moderne et citoyenne, n'augmente pas ses taux d'imposition. Tous les ans, les communes ont l'obligation de voter les taux des impôts locaux directs (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ou TFPB, et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties ou TFPNB). Pour la 6ème année consécutive, ces taux restent inchangés à Saint-Denis.*

**GÉRARD FRANÇOISE**

*Élu délégué aux finances, à la fiscalité et à la commission comunale des impôts directs*

*« On dit souvent qu'il ne faut pas reproduire les choses à l'identique. Pourtant, à la Ville de Saint-Denis, nous reproduisons à l'identique les taux des impôts locaux depuis 2017, et c'est une bonne chose pour les Dionysien.nes ! Alors qu'une augmentation des taux d'imposition aurait pu être un levier facile pour augmenter les recettes de la commune, le choix de maintenir les taux au niveau des années précédentes témoigne avant tout d'une gestion vertueuse des recettes, mais aussi des dépenses de la Ville. On voit en effet que la Ville de Saint-Denis est capable de dépenser mieux (par exemple en élargissant la gratuité des bus des 18- 22 ans), sans faire peser l'amélioration des services sur les Dionysien.nes. Grâce à cette politique, le taux d'imposition de la Ville de Saint-Denis est l'un des plus bas de l'île de La Réunion. Et au niveau national, Saint-Denis est l'une des villes où la pression fiscale est la moins forte. »*

### UNE STRATÉGIE BUDGÉTAIRE AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES DIONYSIEN.NES

La stratégie budgétaire adoptée par la Ville de Saint-Denis en 2022 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents :

- des taux d'imposition inchangés,
- la poursuite des efforts nécessaires au maintien de la capacité d'épargne,
- un recours à l'emprunt modéré,
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement (moins de 0,5 % d'augmentation par rapport à 2021),
- un programme d'investissement ambitieux pour réaliser le projet de mandat (55 M€ en 2022).

Ces décisions budgétaires fortes permettent à la Ville de maintenir l'ensemble de ses projets visant à améliorer la qualité de vie des Dionysien.nes (continuité des actions engagées avant 2022, poursuite des investissements, maintien des mesures de solidarité envers les familles, du dispositif d'action sociale, etc.) sans grever leur pouvoir d'achat.

La stratégie de la municipalité s'inscrit donc aussi dans un esprit d'égalité réelle.

### DES TAUX INCHANGÉS, DES RECETTES EN LÉGÈRE PROGRESSION

Depuis 2021, avec la réforme de la fiscalité directe, les communes ne perçoivent plus de taxe d'habitation. Cette perte de ressource est compensée par le transfert de la part départementale de Taxe foncière sur les propriétés bâties. En cas d'écart, un coefficient correcteur, calculé par la Direction générale des finances publiques, permet de compenser et de neutraliser ces écarts.

**Les taux d'imposition restent donc identiques à ceux de 2021 :**

- Taxe foncière sur les Propriétés bâties : 36,73 %,
- Taxe foncière sur les Propriétés non bâties : 13,03 %.

Les produits sont calculés sur une assiette fiscale imposable (évaluée sur la base des valeurs locatives estimées) communiquée par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) :

- Produits de la TFPB : 78 052 352 € (sur une assiette estimée de 212 503 000 €)
- Produits de la TFPNB : 147 760 € (sur une assiette estimée de 1 134 000 €)

Les recettes liées aux taxes foncières s'élèveront donc à 78 200 112 € pour 2022.

Pour la Ville de Saint-Denis, la compensation de perte de taxe d'habitation calculée par la DGFIP est de 7 532 926 €.

Le produit fiscal attendu s'élèvera donc à plus de 85,7 millions d'€ (contre 82,2 millions d'€ en 2021, en hausse de 4 %, l'assiette ayant légèrement augmenté). Ce montant prévisionnel a été inscrit au Budget Primitif voté en février 2022.

# CITEO - LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS DIFFUS

CONVENTION DE SOUTIEN
"COMMUNES ET GROUPEMENTS COMMMUNAUX"

**RAPPORT N°22/2-002**

Optimisation du dispositif de tri sélectif des déchets sauvages
Convention de partenariat entre la ville de Saint-Denis et CITEO

# UNE CONVENTION POUR TRIER LES DÉCHETS ABANDONNÉS

*La Ville de Saint-Denis a autorité pour assurer les prestations de nettoyage sur le domaine public. Soucieuse de se réinventer pour penser et construire l'avenir, elle souhaite mobiliser davantage la population sur l'importance du respect de l'environnement. C'est pourquoi la commune s'engage aujourd'hui auprès de Citéo pour trier les déchets abandonnés sur la voie publique. Saint-Denis, Ville écologique, s'engage au quotidien pour le bien-être et la qualité de vie des Dionysien.nes.*
*Elle assure pour cela le nettoyage du domaine urbain : les chaussées, les voiries, les places, les parcs et les jardins.*

## UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE EN FAVEUR DE LA PROPRETÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Sa stratégie globale pour lutter contre la malpropreté repose sur 5 axes complémentaires :

- Sensibiliser : faire prendre conscience à tous.tes des bons gestes à avoir ;
- Faire participer le personnel communal, les citoyen.nes et d'autres acteur.ices à rendre notre environnement plus propre ;
- Améliorer les infrastructures de gestion des déchets afin d'offrir des exutoires aux déchets produits en dehors de la maison ;
- Gérer l'espace de manière à garantir un cadre de vie propre et convivial ;
- Recourir à la répression qui contribue au respect de l'espace public en faisant de la propreté une norme inéluctable.

Mais avoir une ville propre qui se développe durablement, aller vers le zéro déchet, et améliorer le bien-être de la population nécessite des innovations, des moyens supplémentaires et une évolution de l'organisation de la commune.

### CITEO

Citeo est une entreprise qui, conformément à l'article R. 541-116 du Code de l'Environnement, contribue financièrement, dans les collectivités d'Outre-mer, à couvrir les coûts des opérations de nettoiement des déchets d'emballages ménagers abandonnés des collectivités territoriales et de leurs groupements chargés d'assurer la salubrité publique, ainsi que ceux des autres personnes publiques.

## UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR ALLER PLUS LOIN

C'est dans ce cadre, et animée par cette volonté, que la Ville de Saint-Denis souhaite contractualiser avec l'entreprise Citeo, par une convention relative à lalutte contre les déchets abandonnés diffus et à l'optimisation du dispositif du tri sélectif de ces déchets.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans avec possibilité de renouvellement par tacite reconduction pour une durée similaire.

La convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités de versement par Citéo à la Ville de Saint-Denis des soutiens relatifs au nettoiement des déchets abandonnés diffus.

Elle concerne les opérations de ramassage de déchets issus des emballages ménagers abandonnés ou déposés dans les espaces publics, y compris naturels, en dehors des opérations de ramassage des amoncellements de déchets (ou déchetteries sauvages), sur le territoire de la commune de Saint-Denis, exemples :

La Ville de Saint-Denis s'engage par cette convention à mener des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement :

- formalisation d'un programme de nettoiement des déchets abandonnés diffus sur la base des actions menées par la commune (recensement des lieux de dépôt, adoption des mesures préventives et de nettoiement, nécessaires et proportionnées, pour empêcher la formation de ces dépôts),
- définition d'un Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA, intégrant un diagnostic, des objectifs, des lieux et des publics précis),

Citéo s'engage pour sa part à apporter un appui à la commune, au travers des interventions suivantes :

- appui à la réalisation d'un Plan de Lutte contre des Déchets Abandonnés (guide d'aide et fiche de Questions & Réponses),
- appui à la connaissance du gisement de déchets abandonnés (aide à l'estimation du gisement de déchets),
- appui à la sensibilisation aux pratiques de nettoiement différenciées (mise à disposition d'exemples de formation au tri des déchets abandonnés, ou de guides de sensibilisation au tri),
- accès à du contenu d'information, de communication et de sensibilisation,
- accès à des études, à des avis d'experts et à des événements thématiques.

**Citéo pourra couvrir les coûts de nettoiement des déchets cités à hauteur d'1,2 million d'euros, à raison de 6,8 € par habitant et par an.**

# POLITIQUE SOCIALE EN FAVEUR DES FAMILLES DIONYSIENNES

SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 À
LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)
PORTANT SUR LE BONUS TERRITOIRE

**RAPPORT N°22/2-03**

Politique sociale en faveur des familles dionysiennes
Signature de l'avenant n° 1 à la Convention territoriale globale (CTG) portant sur le bonus territoire

# LA VILLE MAINTIENT SON ENGAGEMENT DE SOLIDARITÉ ENVERS LES FAMILLES

*La Ville de Saint-Denis a signé en décembre 2021 une convention afin de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction de ses habitants. Elle signe aujourd'hui un avenant permettant de conserver le financement de 41 structures d'accueil pour enfants et adolescents.*

**ERICKA BAREIGTS**

*Maire de Saint-Denis*

***« C'est la première convention que la Caf signe avec une collectivité. Et c'est une convention qui concerne les 113 000 Dioysien.nes bénéficiaires d'une prestation de la Caf. Grâce à elle, nous allons créer 3 centres sociaux à Saint-Denis, en plus des deux déjà existants, parce que c'est efficace et parce qu'on a un vrai besoin. »***

### UNE CONVENTION POUR FACILITER L'OFFRE DE SERVICES AUX ALLOCATAIRES DE LA CAF

Chaque année, la Caf verse près de 430 millions d'euros de prestations, et 21 millions d'euros au titre de sa politique sociale, à plus de 100 000 dionysien.nes.

Afin de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions et services mis en œuvre pour les Dionysien.nes, la Ville de Saint-Denis, la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Denis ont signé une Convention Territoriale Globale. Cette CTG engage ses signataires à agir de concert pour améliorer l'accès aux droits, aux services et aux dispositifs d'accompagnement et de prévention des allocataires de la Caf.

Cette convention couvre les champs :

- de la petite enfance,
- de l'enfance / jeunesse,
- du soutien à la parentalité,
- de l'animation de la vie sociale,
- de l'accès aux droits et aux services,
- du logement / cadre de vie,
- de l'insertion sociale et professionnelle.

**FRÉDÉRIC TURBLIN**

*Directeur de la Caf de La Réunion*

***« Cette CTG, c'est une nouvelle dynamique territoriale. On a mis un an à la construire, car elle repose sur un diagnostic partagé, fait avec des spécialistes, des acteurs publics et privés, et surtout avec les habitants, qui ont exprimé des besoins et qui nous ont amenés à peaufiner des offres de services nouvelles. Les 3 nouveaux centres sociaux vont accompagner les personnes des quartiers dans lesquels ils seront implantés, au cœur de leurs problématiques et dans une ambition d'insertion sociale et professionnelle. »***

### UN AVENANT POUR MAINTENIR LES FINANCEMENTS AUX STRUCTURES D'ACCUEIL

Par cette convention, la Ville bénéficie de financements de la Caf dans le cadre de la Prestation Accueil Restauration Scolaire (PARS), des classes passerelles, de l'offre Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), d'Accueils Collectifs des Mineurs (ACM) et du Centre Social. Il était également prévu (par la circulaire Cnaf du 16 janvier 2020) qu'elle englobe le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) à son expiration (le 31 décembre 2021).

C'est pourquoi la Ville a signé un avenant à la CTG, qui prend effet à compter du 01/01/2022 et jusqu'au 31/12/2025. Désormais, c'est le Bonus Territoire qui remplace la Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ) appliquée dans le cadre du CEJ échu. Ce dispositif garantit le maintien des financements précédemment versés, et donc le maintien des services aux familles existants. Les 26 structures d'accueil petite enfance (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et les 15 associations enfance jeunesse (qui proposent des accueils collectifs de mineurs et autres activités péri et extra scolaires) soutenues financièrement par les collectivités signataires en seront bénéficiaires.

# PRESTATION ACCUEIL ET DE RESTAURATION SCOLAIRE (PARS)

CHARTE D'ENGAGEMENT
ET CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA CAF

**RAPPORT N°22/2-004 ET RAPPORT N°22/2-005**

Prestation d'Accueil et de Restauration scolaire (PARS)
Convention 2022-2024 entre la ville de Saint-Denis et
la Caisse d'Allocations familiales (CAF) de la Réunion

# UNE CHARTE ET UNE CONVENTION POUR AMÉLIORER LE SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

*La Ville de Saint-Denis gère la restauration scolaire pour l'ensemble des écoles publiques communales maternelles et élémentaires, et pour deux écoles privées. En signant avec la Caf une charte relative à la Prestation Accueil Restauration Scolaire, elle contribue à améliorer cette prestation.*

**CLAUDETTE CLAIN**

*Élue déléguée à la restauration scolaire*

*« Cet engagement avec la Caf permet à la Ville d'avoir des aides sur la restauration ; des aides qui ont un impact direct pour les 17 000 rationnaires car elles permettent d'accompagner les familles à faibles revenus. Pour aller plus loin, la Ville de Saint-Denis a quand même décidé d'offrir la cantine scolaire gratuitement aux familles situées dans les 8 tranches de revenus les plus faibles, sur un total de 10 tranches. À terme, le projet est d'offrir la gratuité des repas à 100 % des familles.*
*Cet engagement permet aussi de développer le marché local, les circuits courts et d'améliorer la traçabilité des produits servis aux enfants. À l'heure actuelle nous sommes fiers de dire que nous sommes déjà proches des 50 % de produits durables et de qualité et de 20 % de produits issus de l'agriculture raisonnée. »*

### UNE CHARTE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR D'UNE RESTAURATION DE QUALITÉ

La Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de La Réunion accompagne les collectivités dans les dépenses de restauration scolaire. La Ville de Saint-Denis a signé avec elle une charte d'engagement relative à la Prestation Accueil Restauration Scolaire (Pars), pour la première fois en 2017.

Cette charte définit les objectifs, les principes, les engagements et les conditions générales à la prise en charge des frais de restauration scolaire, et s'inscrit plus largement dans la politique d'accueil des enfants scolarisés en faveur d'une restauration de qualité.

Par elle, la Ville et la Caf affirment leur volonté de mettre en œuvre 6 grands principes :

- « garantir le maintien du service de restauration scolaire au niveau constaté au 31.12.2020, dans la limite du champ d'application de la prestation « accueil restauration scolaire »,
- maintenir et, en tant que de besoin, améliorer progressivement la qualité sur le plan de la restauration comme des conditions matérielles et éducatives d'accueil des élèves,
- maîtriser les coûts,
- mettre en œuvre et développer une politique de participation financière des familles, calculée en fonction de leurs capacités contributives globales. Des facilités de paiement pourront être accordées aux familles en cas de besoin afin de respecter la finalité du dispositif faisant appel à une responsabilité accrue des familles,
- contribuer au développement du marché local et à la valorisation des produits péi ,
- développer la concertation avec les représentants des familles (associations familiales, associations de parents d'élèves), les enseignants, les responsables d'équipements et tous les autres partenaires concernés.

Ce document entre également en résonance avec certaines mesures très ambitieuses de la loi EGAlim de 2018 pour améliorer la qualité des repas servis dans les restaurants scolaires. L'objectif notamment est d'atteindre un taux d'approvisionnement de 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

La contribution de la Caf s'inscrit plus globalement dans la politique d'accueil des élèves et participe à l'effort de la Commune en faveur d'une restauration de qualité des élèves scolarisés.

Aujourd'hui, Saint-Denis, Ville ambitieuse renouvelle la signature de cette charte pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.



**... Et une convention pour en fixer les modalités**

Cette charte est par ailleurs déclinée dans une convention qui précise les modalités de financement et de versement de la participation financière de la PARS (Prestation Accueil Restauration Scolaire) à la Commune par la Caf.

La convention est également signée pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

**UN PROJET ENGAGÉ AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cet engagement entre la Ville de Saint-Denis et la Caf répond à 3 des 5 finalités du développement durable et marque un projet engagé :

- lutter contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère,
- préserver la biodiversité, les milieux naturels et les ressources,
- renforcer la cohésion sociale et solidaire entre les territoires et les générations,
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
- favoriser les dynamiques de développement suivant des modes de production et consommation responsables.

## CHIFFRES CLÉS

**1,92 €** / REPAS FINANCÉS PAR LA CAF

**62** RESTAURANTS SCOLAIRES

**17 000** ENFANTS CONCERNÉS À SAINT-DENIS

# INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIONYSIENS

**RAPPORT N°22/2-006**

Insertion socioprofessionnelle des Dionysiens
Avenant au protocole d'accord 2015-2020 pour la mise en oeuvre
du Plan local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) en 2021 et 2022

# PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI : PROLONGATION SUR 2022

**GÉRARD FRANÇOISE**

*Élu délégué à l'insertion*

***L'insertion professionnelle ne fait pas partie des attributions des communes, mais c'est un besoin que nous ne pouvons ignorer, tant pour les jeunes que pour les seniors qui sont souvent les grands oubliés de ces politiques. À travers notre approche partenariale, nous œuvrons avec l'aide des chambres consulaires, de la mission locale, ainsi que les entreprises et le Pôle emploi pour créer une synergie au service des Dionysiennes et des Dionysiens. Pour les plus jeunes, le Plan Ambition Jeunesse leur permet de se déplacer gratuitement afin de se rendre aux différents entretiens.***

Le prochain programme d'orientation pour le fonds social européen pour la période 2021-2027 n'étant pas encore arrêté, les partenaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ont décidé d'une nouvelle prolongation de ce dernier pour 2021 et 2022 afin de permettre un suivi approfondi de demandeurs d'emploi, par l'association Alie, et obtenir pour une moitié d'entre eux, au moins une sortie positive, c'est-à-dire un CDI, un CDD de plus de six mois, la conclusion d'une formation qualifiante (ou études) ou la création d'une entreprise. La Cinor et les Communes de Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne ont engagé un montant de **522 225 euros sur deux ans pour prolonger le projet et accompagner 262 personnes sur les trois communes.**

En 2021, 190 personnes devaient bénéficier de cet avenant sur la Commune de Saint-Denis. Ce sont en réalité près de 400 personnes qui ont pu être suivies, avec une sortie positive pour 52 % d'entre eux. Pour l'année 2022, l'objectif est fixé à un accompagnement de 148 personnes. Sont prioritaires, les personnes vivant dans les quartiers « Politique de la ville » et les personnes les moins qualifiées, notamment les demandeurs d'emploi de longue durée ; les bénéficiaires des minima sociaux ; les jeunes peu ou pas qualifiés (inscrits en mission locale, et notamment les résidents des quartiers sensibles et prioritaires), dans la limite de 20 % du public ; les travailleurs handicapés et les demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans. Le PLIE tend vers une aide à parité entre les hommes et les femmes. Les jeunes représentent 20 % du quota.

# FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC)

**RAPPORT N°22/2-007**

Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)
Opération urbaine du Centre-Ville de Saint-Denis - bas de la rue Maréchal Leclerc
Rapport d'évaluation du programme

# PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION SUR LE FISAC AUTOUR DE LA RUE MARÉCHAL LECLERC

**YASSINE MANGROLIA**

*Élu délégué au dévelopement touristique et économique*

*"La réussite de cette opération est le fruit d'un travail partenarial important et je remercie nos partenaires, ainsi que les services, qui ont su coopérer de manière efficace. J'espère que la réussite de ce projet incitera l'État à remettre en place un nouveau fond Fisac pour aider les commerçants."*

La rénovation du Centre-ville historique et le soutien au commerce de proximité sont des priorités pour la ville de Saint-Denis. Le centre-ville Dionysien et ses 85 000 m² de commerce forment un véritable centre commercial, mais doit s'adapter à la nouvelle donne commerciale. En accompagnement du projet Prunel, la ville a mis en place un fonds d'aide : le Fisac (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). De par leur ancienneté, certains bâtiments ne peuvent être réhabilités pour un coût abordable pour les commerçants. C'est le cas du bas de la rue Maréchal Leclerc, où de nombreux commerces en avaient besoin.

Conclue le 1er mars 2019, avec un volet fonctionnement (permettant des animations) et un volet investissement, l'opération a permis à vingt-cinq commerces de bénéficier d'un soutien à hauteur de 70 % des travaux afin de rénover intérieurement et extérieurement des locaux anciens. Elle a en outre bénéficié d'un retour d'expérience des précédentes opérations, sous l'impulsion de l'élu en charge de l'économie, Yassine Mangrolia, qui a fixé un cap pour simplifier les dossiers et assurer une plus grande participation des commerçants.

État et mairie de Saint-Denis ont mobilisé une enveloppe de 143 000 euros pour le financement de dix-neuf animations (dont 99 000 euros pour la municipalité). Côté rénovation, c'est une enveloppe de 567 000 euros qui a été mobilisée par l'État, la Région, la mairie et les commerçants. Ces derniers ont financé les travaux à hauteur de 30 %, le reste se partageant entre l'État (20 %), la Région (28 %) et la mairie (22 %).

Afin d'assurer la transparence de l'opération et sa régularité, la mairie de Saint-Denis a fait appel au cabinet Antou. Ce cabinet a contrôlé le suivi des travaux, piloté par le cabinet Elan, avec notamment des photos des établissements avant et après travaux. Le cabinet Antou a, par ailleurs, vérifié les conventions, les 15 et 16 mars 2022 avant de rencontrer l'ensemble des commerçants entre le 17 et le 24 mars. Le cabinet a également évalué les animations proposées.

100 % des commerces estiment que ces travaux ont contribué à améliorer leurs commerces. 96 % des commerçants se sont montrés satisfaits ou très satisfaits du suivi de leurs dossiers et un commerçant s'est déclaré « plutôt satisfait ». L'accueil en mairie pour l'aide à la constitution des dossiers a été largement salué. Malgré la crise liée au Covid, 48 % des commerçants ont vu leur chiffre d'affaires progresser, suite aux travaux.

# RÉGIE DES AFFAIRES FUNÉRAIRES

MODIFICATION DE LA DURÉE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES PLEINE TERRE

**RAPPORT N°22/2-008**

Modification de la durée des concessions funéraires pleine terre

# VERS UNE MEILLEURE GESTION DES PLACES EN CIMETIÈRE

*Ville citoyenne, Saint-Denis est attachée à la bonne gestion des espaces dans ses cimetières. Pour l'optimiser, elle choisit de modifier la durée des concessions funéraires pleine terre.*

**CHRISTELLE BEAUMIER**

*Élue déléguée aux cimetières et affaires funéraires*

***« La ville de Saint-Denis travaille à l'accompagnement des familles en deuil. Par cette décision, elle cherche à apporter une aide supplémentaire à ses administrés. En réduisant la durée et le prix des concessions, elle permet un suivi administratif plus pointu et plus assidu, puisqu'il est plus facile de retrouver les noms, les familles au bout de 15 ans qu'au bout de 30 ans. Surtout, cette décision permet de réduire les dépenses des familles dans un moment douloureux qui génère des frais importants. »***

Saint-Denis souffre actuellement d'un manque d'emplacements disponibles dans les cimetières de la ville. Afin de continuer à proposer des concessions pleine terre aux Dionysien.nes, la municipalité est dans l'obligation de modifier la gestion des espaces.

Le foncier disponible étant limité à La Réunion, et sur le territoire de Saint-Denis en particulier, le Conseil municipal a voté la réduction de la durée des concessions, conformément à l'article L. 2223-14 du Code général des Collectivités territoriales. La vente des concessions trentenaires pleine terre de 2 m² sera donc supprimée.

La réduction des durées des concessions funéraires de 30 à 15 ans permettra des rotations plus rapides des emplacements concédés.

Le prix de vente des concessions de 15 ans pleine terre de 2 m² sera désormais de 250 € (contre 500 € pour 30 ans auparavant).

La mise en œuvre de procédures de reprise des concessions échues non renouvelées sera appliquée selon les normes en vigueur.

Les concessions pourront être renouvelées à l'infini par les familles.

# PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN NORD-EST LITTORAL (PRUNEL)

ACQUISITION ET PORTAGE DE PARCELLES

**RAPPORT N°22/2-016**

Projet de Renouvellement Urbain Nord-Est Littoral (PRUNEL)
Acquisition et portage par l'Établissement Public Foncier de La Réunion du terrain AO 754 et des droits indivis pour moitié de la parcelle AO 753 (voie de desserte) situés rue Maréchal Leclerc et destinés à la réalisation d'équipements publics.
Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage n° 11 21 07 entre la commune de Saint-Denis et l'EPFR.

# DE NOUVELLES PARCELLES POUR PRUNEL

*Ambitieux projet visant à redessiner certains quartiers Politique de la Ville, le Projet de Renouvellement Urbain Nord Est Littoral (Prunel) a besoin de place ! C'est pourquoi la Ville, achète, par l'intermédiaire de L'Établissement Public Foncier de La Réunion, 2 parcelles au bas de la rue Maréchal Leclerc.*

**JACQUES LOWINSKY**

*Élu délégué à l'aménagement et l'urbanisme*

*« Ces acquisitions s'inscrivent dans le cadre des aménagements qualitatifs que la Ville envisage sur le secteur du Bas de la rue Maréchal Leclerc. En achetant ces parcelles, nous allons pouvoir réaliser des voiries et cheminements doux pour que les habitants du quartier puissent se déplacer de façon sécurisée et spontanée à pied ou à vélo, depuis l'est vers le cœur historique de la ville. Il s'agit d'une continuité d'approche des aménagements, qui a vocation à pacifier ce secteur en redimensionnant les espaces publics, et ce dans le souci de redonner la place aux habitant.es, aux Dionysien.nes et aux usager.es de la ville. On pourra ainsi plus naturellement, passer d'un cœur d'îlot résidentiel à la zone littoral ou à la rue commerçante. »*

### ACHETER DU FONCIER POUR AMÉNAGER LE TERRITOIRE

Le Projet de Renouvellement Urbain Nord Est Littoral concerne trois des onze Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) recensés sur le territoire dionysien : le Butor, Vauban, le Bas de la rue Maréchal Leclerc.

C'est dans le cadre de ce projet que la Commune a sollicité l'Établissement Public Foncier de la Réunion (EPFR), pour qu'il se porte acquéreur de deux parcelles situées entre les rues Vavasseur et Leclerc (parcelles AO754 de 169 m² et AO753 de 149 m²). Ces espaces permettront d'installer des équipements publics liés au Prunel, et d'ouvrir l'îlot aux piétons lors des futurs aménagements.

### UNE SOLUTION AVANTAGEUSE : LE PORTAGE

La Ville de Saint-Denis signe à cet effet une convention d'acquisition foncière et de portage avec l'EPFR. Selon cette convention : le prix d'acquisition du foncier par l'EPFR est de 198 000 €, établi au vu de l'avis du service des domaines n° 2021-97411-68921 du 4 octobre 2021, la durée de portage est de sept ans, avec un différé de paiement de trois ans, le taux de portage est de 0,75 % /an, soit, pour la commune, à partir de 2025, cinq échéances de paiement d'un montant de 41 085 € HT + TVA sur les frais de portage (soit 126,23 €/ an au taux actuel de 8,50 %), la destination prévue est un équipement public en lien avec le Prunel, s'agissant d'un terrain supportant des constructions, la convention prévoit la possibilité de démolition des constructions qui y sont édifiées par l'EPFR dès après acquisition. Il est convenu que l'EPFR confirme à la commune ou son repreneur la prise en charge technique et financière des travaux de désamiantage et de démolition, l'EPFR reste gestionnaire du bien jusqu'à cette prise de décision ou de la réalisation par ce dernier des travaux de démolition demandés par la commune ou son repreneur.

En clair, l'EPFR acquiert les 2 terrains en 2022 pour 198 000 €, procède à la démolition de la construction et revend les terrains nus à la Ville de Saint-Denis pour un montant 205 425 € HT + TVA sur les frais de portage. La Ville sera donc pleinement propriétaire des deux parcelles nues en 2027.

## L'EPFR, UN OUTIL POUR DÉVELOPPER LE FONCIER DE SAINT-DENIS

L'Établissement Public Foncier de la Réunion a été créé en vue de la réalisation des acquisitions foncières et immobilières, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique. Les collectivités peuvent ainsi se constituer des réserves foncières, ou réaliser des actions ou opérations d'aménagement ayant pour objet :

- la mise en œuvre d'un projet urbain,
- la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat,
- l'organisation du maintien, de l'extension ou de l'accueil des activités économiques,
- le développement des loisirs et du tourisme,
- la réalisation d'équipements collectifs,
- la lutte contre l'insalubrité,
- le renouvellement urbain,

la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti et des espaces naturels.

Pour ce faire, l'EPFR bénéficie d'un droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre de Prunel.

Il permet également de faire du portage pour les communes, c'est-à-dire d'acheter un bien immobilier pour le compte d'une commune, et de lui rétrocéder plusieurs années plus tard, en échelonnant le paiement.

## NOTES :



## NOTES :

## NOTES :



## NOTES :

VILLE DE
SAINT
DENIS

*Capitale Outre-mer en Mouvement*

Capitale Outre-mer en Mouvement

# DOSSIER DE PRESSE

**SAINT-DENIS AMÉLIORE LE CADRE DE VIE DE SES HABITANTS**

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2022

## CONTACT MEDIA

**Éric Fontaine**
Directeur de la Communication
0692 65 60 23
e.fontaine@saintdenis.re